

Que faire si vous n'avez pas accès à l'application eC3.2 à cause d'une panne générale ?

Vous n'avez pas accès à votre carte de contrôle électronique à cause d'une défaillance technique générale ? Dans ce cas, notifiez votre journée de travail à l'ONEM par téléphone. Pour ce faire, suivez les étapes ci-dessous.

1. Notifier votre journée de travail par téléphone

- Appelez le 02 515 44 44.
- Suivez les instructions du menu de sélection.
- Lorsque vous serez invité-e à le faire, introduisez votre **numéro de Registre national**.

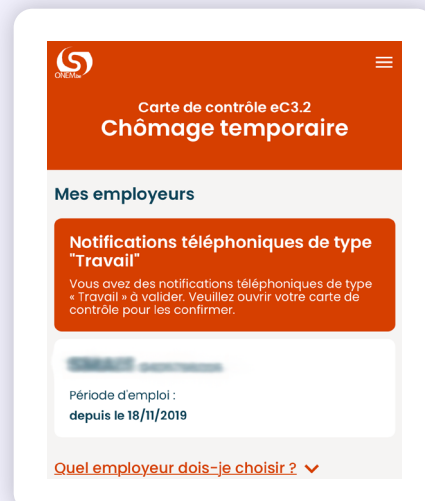
De cette manière, vous déclarez que vous **travaillez aujourd'hui** et vous restez en règle en cas de contrôle.

Attention ! Le menu de sélection est uniquement disponible en cas de problèmes techniques généraux avec l'application. Vous avez accès à l'application eC3.2 ? Enregistrez votre journée de travail par le biais de l'application.

2. Confirmer ultérieurement dans l'application eC3.2

a. Connectez-vous à l'application

Lors de votre prochaine connexion à l'application eC3.2 Chômage temporaire, vous verrez un message indiquant que vous avez fait une **notification téléphonique**.



b. Sélectionnez l'employeur auprès duquel vous avez été mis-e en chômage temporaire

Vous travaillez auprès de plusieurs employeurs ? Dans ce cas, les étapes qui suivent ne s'appliquent pas à vous. Vous devez alors remplir votre carte de contrôle électronique correctement avec les données exactes.

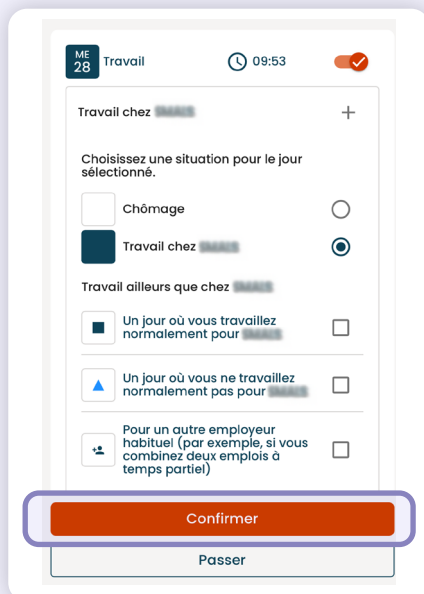
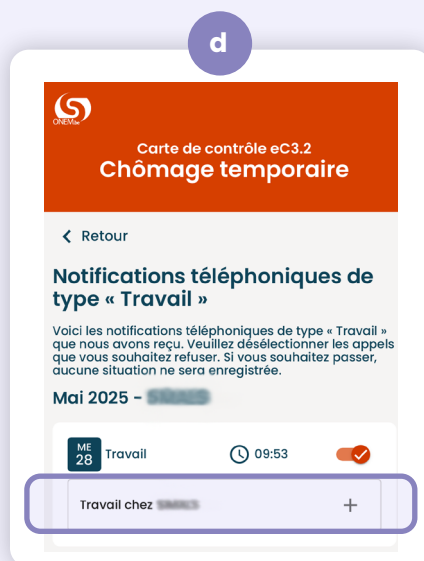
c. Sélectionnez le mois pour lequel vous avez effectué une notification téléphonique



d. Confirmez ou rejetez la notification

Vous arrivez maintenant sur un écran où vous pouvez confirmer ou refuser votre (ou vos) notification(s) téléphonique(s).

- Par défaut, la notification est mise sur « **travail** ».
- Une autre situation est-elle d'application ? Sélectionnez alors la situation correcte par le biais du menu de sélection.
- Cliquez sur « **Confirmer** » pour enregistrer la situation dans la carte de contrôle.



e. Rejeter une notification téléphonique

Vous n'êtes **pas à l'origine** de la notification téléphonique ? Ou s'agissait-t-il d'**une erreur** ?

- **Désactivez** la notification en désélectionnant le curseur.
- Il vous faut maintenant sélectionner une **raison** pour laquelle vous avez rejeté la notification.
- Choisissez la situation correcte et cliquez ensuite sur « **Confirmer** ».

Le tour est joué ! Vos notifications téléphoniques sont désormais correctement enregistrées dans l'application.

Vous ne pouvez envoyer votre carte de contrôle électronique qu'une fois que toutes les notifications téléphoniques ont été confirmées ou rejetées.

